

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2026_094

L'an deux mille vingt six, le quatre mai à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Aix-en-Pévèle sous la présidence de Monsieur Ludovic ROHART, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 28 avril 2026, conformément à la loi.

OBJET :

AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUES

AFFAIRES GENERALES

*Création des
commissions
thématiques
permanentes*

Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants
présents : 49
Procurations : 4

Nombre de votants : 53

Présents :

Didier DALLOY, Luc FOUTRY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Arnaud HOTTIN, Léone PIERKOT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Matthieu LESTOQUOY, Olivier VERCRUYSSSE, Jean-Luc LEFEBVRE, Bernard CHOCRAUX, Nicolas CUVELIER, David DUHAYON, Christophe THIEBAUT, Alain DUCHESNE, Renaud BIENKOWSKI, Pascal FROMONT, Stéphanie DUFERMONT, Nadège BOURGHELLE-KOS, Amandine GOUDARD, Cyprien DUBUS, Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE, Xavier GIRARD, Jean MOULLIERE, Anne WAUQUIER, José DUHAMEL, Régis BUE, Véronique DELOBEL, Thomas KOLAR, Sylvain CLEMENT, Thierry DEPOORTERE, Jean-Louis DAUCHY, Sylvain BEAUVOIS, Vinciane FABER, Aline DESCAMPS, Bruno RUSINEK, Adrien LARTISIEN, Mady DORCHIES, Nathalie GABRYELEWICZ, Ludovic ROHART, Stéphanie DERNAUCOURT, Eric BRUNIN, Sylvain PEREZ, François-Hubert DESCAMPS, Martine PEREZ, Paul DHALLEWYN

Ont donné pouvoir :

Guy SCHRYVE, procuration à Anne-Françoise MADOUX
Marie CIETERS, procuration à Nadège BOURGHELLE-KOS
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Marc DUPUIS, procuration à Ludovic ROHART

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 mai 2026

Délibération CC_2026_094

AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUES

AFFAIRES GENERALES

Création des commissions thématiques permanentes

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé de créer cinq commissions thématiques :

- Commission 1 - Aménagement du territoire
- Commission 2 - Développement économique
- Commission 3 - Patrimoine
- Commission 4 - Service à la population
- Commission 5 - Moyens

Chaque commission pourra comporter 30 commissionnaires pour permettre à chaque conseiller communautaire et chaque suppléant de se positionner sur 1 à 2 commissions.

Le Président de commission ne sera pas un Vice-président. Il aura pour rôle notamment l'animation de la commission, l'harmonisation des ordres du jour, et la cohérence du calendrier.

Les Présidents de commission seront nommés par arrêté du Président de Pévèle Carembault.

Les Présidents des commissions pourront programmer autant de réunions des commissions que nécessaire, indépendamment du calendrier du Conseil communautaire.

Les maires qui le souhaitent pourront participer à toute commission, dès lors qu'un sujet précis de l'ordre du jour les intéresse particulièrement. Ils seront également en mesure de proposer au Président de la commission de se faire représenter par un membre de leur équipe municipale dont la délégation et/ou la compétence justifie l'intérêt pour ce sujet particulier.

Les commissions ont lieu au siège communautaire mais peuvent se délocaliser si le Président de la commission le juge nécessaire sur consultation des commissionnaires.

Les conseillers communautaires titulaires et suppléants sont invités à formuler leurs vœux d'inscription aux commissions qui les intéressent.

Où l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 53 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 53 VOTANTS) :

- ***De créer les cinq commissions thématiques permanentes suivantes, dans les conditions énumérées ci-dessus :***
 - ***Commission 1 : Aménagement du territoire***

- **Commission 2 : Développement économique**
- **Commission 3 : Patrimoine**
- **Commission 4 : Service à la population**
- **Commission 5 : Moyens**

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE



Pour extrait conforme,

Le Président,

Ludovic ROHART



Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le



ID : 059-200041960-20260504-CC_2026_094-DE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|---|
| Numéro de l'acte : | CC_2026_094 |
| Objet : | Création des commissions thématiques permanentes |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2026-05-04 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 5.2 - Fonctionnement des assembles |
| Identifiant unique : | 059-200041960-20260504-CC_2026_094-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20260504-CC_2026_094-DE-1-1_0.xml | text/xml | 872 o |
| Document principal (Délibération) Nom original : CC_2026_094.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260504-CC_2026_094-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 116.4 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|---------------------------|---|
| En attente d'etre postee | 19 mai 2026 à 09h40min46s | Dépôt dans un état d'attente |
| Posté | 19 mai 2026 à 09h40min54s | La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena |
| En attente de transmission | 19 mai 2026 à 09h40min55s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 19 mai 2026 à 09h40min56s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 19 mai 2026 à 09h41min12s | Reçu par le MI le 2026-05-19 |